

N°20/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2020

OBJET : Commission d'Appel d'Offres

Le vingt-neuf mai deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : BLANC Serge

Convocation en date du : 18 mai 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles.

ABSENTS : TEMPIER Nicolas.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L2121-21). Monsieur le Maire demande si un ou plusieurs conseillers souhaitent recourir au vote à bulletin secret.

Personne ne souhaitant le vote à bulletin secret, le Conseil Municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal proclame élus :

Membres titulaires : 3

- CATELAN Richard
- MAGNAN Richard
- BARBAN Daniel

Membres suppléants : 3

- PRAT Denis
- GRAS Julien
- ROCHAS Alain

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE